

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-4/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148963

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CIBIER Christian

OBJET : Conventions relatives à la gestion des aires de grands passages.

Lors de sa séance du 20 juin 2003, l'Assemblée départementale a approuvé, conjointement avec l'Etat, une convention avec les associations pour la médiation et le fonctionnement des terrains de grands passages. Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre du schéma pour l'accueil des gens du voyage, détermine le cadre d'intervention, les missions confiées et les engagements réciproques des signataires pour les actions de médiation et de gestion des terrains de grands passages. Ce partenariat a été reconduit par le biais de conventions tripartites triennales. Les conventions 2008-2010 venant à échéance, les nouvelles conventions tripartites présentées portent sur la période 2011-2013.

En parallèle, une convention annuelle entre le Conseil général et les associations Accueil des gens du voyage (A.G.D.V. 77) et l'association unioniste du Rocheton détermine le montant de la subvention qu'il est proposé de leur attribuer au titre de l'année 2011, pour la réalisation des missions prévues dans les conventions tripartites.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération arrêtée en séance le 20 juin 2003 concernant le Schéma départemental des gens du voyage,

Vu la délibération arrêtée en séance le 27 janvier 2008 (conventions cadres entre l'Etat, le Département et les deux associations),

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 31 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

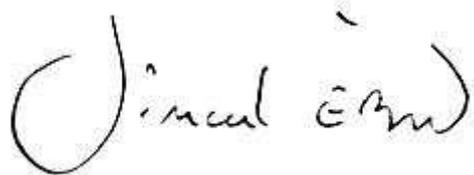
Article 1 : d'approuver les projets de conventions triennales liant l'Etat, le Département et les associations Accueil des Gens du Voyage (A.G.D.V. 77) d'une part, et l'association Unioniste du Rocheton d'autre part, tels que joints en annexes n° 1 et 2 à la présente délibération ;

Article 2 : d'attribuer à l'association A.G.D.V. 77 et l'association Unioniste du Rocheton pour l'année 2011, une subvention d'un montant de **55 000 €** chacune, soit un total de 110 000 €, prélevé sur le budget départemental 2011, action intitulée « actions d'insertion par le logement », opération « aide au fonctionnement pour les aires de grands passages », et d'approuver les projets de conventions joints en annexes n° 3 et 4 à la présente délibération avec chacune de ces associations ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer les conventions citées aux articles 1 et 2 ci-dessus, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ